

BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ALEXANDRE-PARKS

Lettre d'engagement moral

Montant

La valeur de la bourse se situe entre 1 000 \$ et 10 000 \$ par an, en fonction de l'approbation budgétaire annuelle du conseil d'administration de la Fondation. Le montant et le nombre de bourses pour l'année universitaire suivante seront déterminés chaque année en février.

La remise de la BESAP

La remise de la BESAP peut avoir lieu lors de différents événements tels que : une réunion de la Fondation AP ou un événement-bénéfice de la Fondation AP.

Alexandre était atteint d'une très rare maladie du système digestif, une entéropathie auto-immune.

Il a entrepris un doctorat en sciences de la vie (cancer du sein) à l'Université de Moncton en janvier 2017.

*Alexandre nous a quittés le
21 décembre 2017, à l'âge de 26 ans.*

Engagement

En mémoire de leur fils Alexandre, Nicole et Cecil Parks ont créé la Fondation Alexandre-Parks. Pour réaliser cette mission les BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ALEXANDRE-PARKS sont décernées aux étudiant.e.s qui poursuivent des études doctorales à l'Université de Moncton dans les domaines de l'entéropathie auto-immune/maladies auto-immunes, le cancer du sein, la fibrose pulmonaire ou l'inflammation.

En acceptant la BESAP, le/la boursier.ère s'engage à :

- Respecter les règles générales entourant la réalisation des études doctorales à l'Université de Moncton.
- Participer à une activité-bénéfice de la Fondation AP pendant l'année d'obtention de la BESAP (à moins d'exception de maladie ou autre).
- Soumettre sa photo avec son consentement à la Fondation AP, pour l'usage publicitaire de la BESAP.
- Mentionner l'appui financier reçu de la Fondation AP pendant la période de bourse et en envoyer une copie à la Fondation AP.
- Soumettre un rapport (demi-page) à la Fondation AP dans les 30 jours suivant la fin de la période de support financier. Le rapport doit fournir l'état d'avancement des travaux de recherche ainsi qu'une liste des réalisations scientifiques et la reconnaissance de l'aide financière de la Fondation AP. Ces informations serviront également à des fins publicitaires de la Fondation AP.

Durée de l'entente

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ la présente entente :

À Moncton ce jour _____ du mois _____ 20_____

Le/la boursier.ère : _____

La Fondation AP : _____

Nicole Gautreau Parks
Présidente, Fondation Alexandre-Parks

www.alexandreparcs.com



Fondation Alexandre-Parks
30, rue Beaudouin
Grande-Digue, N.-B. E4R 3V9
506 531-5990
aparksfdn@gmail.com

Organisme de bienfaisance enregistré
750239733 RR0001

BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ALEXANDRE-PARKS

TITULAIRE D'UNE BOURSE



JANVIER	FÉVRIER	JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE
<p>Avant la fin janvier, la boursière ou le boursier doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> transmettre une preuve de son inscription active au programme de doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton. 	<p>Avant la mi-février, pour recevoir le deuxième versement de la BESAP, la boursière ou le boursier doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournir une copie d'une affiche ou une publicité mentionnant le soutien de la Fondation. Si ce n'est pas possible, une explication écrite doit être transmise. 	<p>Avant la fin juillet, la boursière ou le boursier doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> envoyer un courriel à la Fondation Alexandre-Parks pour confirmer l'acceptation ou le refus de la bourse. 	<p>Avant la fin septembre, la boursière ou le boursier doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournir une preuve d'inscription au programme de doctorat en sciences de la vie à l'Université de Moncton, accompagnée d'une copie signée de la lettre d'engagement et d'une photo numérique. 	<p>Avant la fin octobre, pour recevoir le deuxième versement de la BESAP, la boursière ou le boursier doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournir une copie d'une affiche ou une publicité mentionnant le soutien de la Fondation. Si ce n'est pas possible, une explication écrite doit être transmise.

LA FONDATION



FÉVRIER	MAI	JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE
<p>Annnonce du concours annuel de la BESAP :</p> <p>Mi-février : Le deuxième versement de la BESAP est effectué.</p>	<p>15 mai :</p> <p>Date limite pour soumettre les candidatures au concours annuel de la BESAP.</p>	<p>Notification des résultats :</p> <p>La Fondation Alexandre-Parks informe les candidats et candidates des résultats du concours.</p> <p>Avant la mi-juillet, une lettre d'engagement est envoyée à chaque personne titulaire d'une BESAP.</p>	<p>Avant la fin septembre, la Fondation se réserve le droit de :</p> <p>Publier les noms des personnes titulaires d'une BESAP pour l'année universitaire à venir.</p>	<p>Avant la fin octobre :</p> <p>Le premier versement de la BESAP est effectué.</p>



aparksfdn@gmail.com
www.alexandreparks.com